

**APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES
À LA TRENTIÈME HONLEA, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES,
TENUE À GUATEMALA
4 au 7 octobre 2022**

QUESTIONNAIRE

Informations relatives à la soumission du questionnaire	
Nom du pays :	
Date de soumission :	
Informations aux fins de suivi	
Personne à contacter	
Titre et organisation	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse électronique	
Publication sur le site Web de l'ONUDC	
Le questionnaire sera partagé avec d'autres délégations via le site Web sécurisé de la réunion.	

RENOYER LE QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ (format Word) À:

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Secrétariat des organes directeurs
Adresse électronique: unodc-sgb@un.org
Copie : olga.teruel@un.org**

avant le 14 juillet 2023

Note d'orientation pour compléter le questionnaire sur l'application des recommandations

Le Secrétariat invite les gouvernements à remplir le questionnaire en suivant les indications ci-après:

- **Résumer les mesures prises** en vue de l'application des recommandations en 200 mots au plus;
- Fournir les **références complètes** des textes législatifs ou de tout autre document pertinent pour l'application de chaque recommandation;
- Si possible, le cas échéant, fournir des **données quantifiées** en plus de la description des mesures prises;
- S'il y a lieu, fournir des informations sur les **principaux obstacles à l'application** d'une recommandation.

Thème I

Tendances du trafic de drogues et des méthodes de dissimulation, et de la coopération internationale fondée sur le renseignement

Recommandation 1

Les gouvernements devraient renforcer les canaux d'information entre les forces de police, les autorités douanières et les enquêteurs judiciaires afin de leur permettre de se communiquer en permanence des informations et renseignements de première main actualisés sur les méthodes employées pour le trafic et la dissimulation des drogues.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 2

Les gouvernements devraient renforcer l'accès de leurs services de détection et de répression aux bases de données, instruments et normes internationales existants [tels que les directives sur le prélèvement d'échantillons de drogues représentatifs élaborées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en coopération avec European Network of Forensic Science Institutes (Réseau européen des instituts de police scientifique), les recommandations pour l'identification et l'analyse de la cocaïne dans les substances saisies publiées par l'ONUDD et la base de données Relief de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)] et les encourager à les utiliser activement dans le cadre de leurs opérations nationales. Ils devraient aussi échanger régulièrement des informations avec les organisations intergouvernementales concernées afin de permettre une mise à jour de ces instruments.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 3

Les gouvernements devraient se doter de capacités accrues pour procéder à l'extraction chimique de substances placées sous contrôle mélangées à d'autres substances chimiques.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Thème II

Production et trafic de drogues synthétiques, y compris la manipulation et l'élimination sans risque des drogues synthétiques et de leurs précurseurs

Recommandation 4

Les gouvernements devraient intégrer dans leurs stratégies de lutte contre la drogue la manipulation et l'élimination sans risque des drogues saisies et les processus pour le traitement adapté des précurseurs chimiques saisis. Ils devraient également renforcer les organismes chargés de manipuler sans risque ces substances saisies et en désigner d'autres qui seraient responsables de leur élimination définitive.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 5

Les gouvernements devraient prévoir une formation complète pour tous les secteurs intervenant dans la manipulation et l'élimination sans risque des drogues synthétiques et de leurs précurseurs saisis, en particulier les services de détection et de répression, les douanes, le système judiciaire, le secteur de la santé et les milieux universitaires, notamment dans le cadre d'initiatives telles que le programme STAND (solutions, formation et conseils pour l'élimination des stupéfiants) de l'ONUDDC .

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 6

Les gouvernements devraient renforcer leurs systèmes d'alerte précoce pour la détection de nouvelles substances psychoactives, notamment des opioïdes synthétiques et de leurs analogues, et renforcer leurs systèmes de laboratoire, notamment dans le cadre d'initiatives telles que la Stratégie de l'ONUDDC sur les drogues synthétiques et le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (Programme SMART).

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Thème III

Mesures de substitution à la condamnation et à la sanction pénale pour les infractions liées aux drogues

Recommandation 7

Les gouvernements sont encouragés à veiller à ce que des mesures individualisées de substitution à la condamnation ou à la sanction pénale pour les infractions liées aux drogues soient appliquées, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux normes internationales telles que les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), en maximisant les possibilités offertes par leur législation actuelle. Ces mesures devraient tenir compte des besoins spécifiques des personnes qui commettent des infractions liées aux drogues, en particulier ceux des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables (notamment les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, vivant dans la rue, ayant des antécédents de ou souffrant de problèmes de santé mentale, entre autres facteurs), afin qu'elles bénéficient de programmes appropriés d'éducation, de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 8

Les gouvernements devraient adopter une approche de la consommation de drogues axée sur la santé, dans le cadre de laquelle les personnes souffrant de troubles liés à leur usage qui sont en conflit avec le système de justice pénale bénéficient d'un traitement et d'une prise en charge le plus tôt possible, afin de réduire l'usage illicite de drogues et la commission d'infractions liées aux drogues.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 9

Les gouvernements sont encouragés à renforcer la coordination entre les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et des affaires sociales afin que les besoins spécifiques des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et d'autres groupes vulnérables en conflit avec le système de justice pénale soient correctement pris en compte.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Thème IV

Échange de renseignements exploitables et rôle des plateformes de coopération régionale dans la facilitation de cet échange

Recommandation 10

Les gouvernements devraient renforcer leur échange d'informations et leur coopération dans le cadre des réseaux de coopération internationale établis par INTERPOL, la Communauté des polices d'Amérique et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), entre autres, ainsi que des programmes élaborés par l'ONU DC [tels que le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, Programme de contrôle des conteneurs, le Projet de communication aéroportuaire (AirCOP) et le programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST)] .

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 11

Les gouvernements devraient également renforcer leur coopération bilatérale et régionale dans le cadre du réseau d'agents de liaison des services de détection et de répression accrédités auprès des pays de la région .

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations:

Recommandation 12

Les gouvernements devraient intégrer la lutte contre la corruption dans l'action qu'ils mènent contre les infractions liées aux drogues. Ils devraient s'efforcer de dégager des synergies de leurs activités de coopération, dans le cadre de réseaux de coopération en matière de drogues, d'une part, et de réseaux de coopération axés expressément sur la lutte contre la corruption, d'autre part.

Des mesures ont-elles été prises? OUI NON

Observations: